

Tensions identitaires et stratégies discursives : la communauté juive de France face à la demande de reconnaissance de la Palestine à l'ONU (23 septembre 2011)

Identity Tensions and Discursive Strategies: the CRIF Facing the Call for Palestinian Recognition by the UN

Sivan Cohen-Wiesenfeld



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aad/1588>

DOI : 10.4000/aad.1588

ISSN : 1565-8961

Éditeur

Université de Tel-Aviv

Référence électronique

Sivan Cohen-Wiesenfeld, « Tensions identitaires et stratégies discursives : la communauté juive de France face à la demande de reconnaissance de la Palestine à l'ONU (23 septembre 2011) », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 11 | 2013, mis en ligne le 25 novembre 2013, consulté le 23 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1588> ; DOI : 10.4000/aad.1588

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2019.



Argumentation & analyse du discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Tensions identitaires et stratégies discursives : la communauté juive de France face à la demande de reconnaissance de la Palestine à l'ONU (23 septembre 2011)

Identity Tensions and Discursive Strategies: the CRIF Facing the Call for Palestinian Recognition by the UN

Sivan Cohen-Wiesenfeld

NOTE DE L'ÉDITEUR

Ce travail de recherche a été accompli dans le cadre du projet 186/12 de l'ISF (Israel Science Foundation) : « La délégitimation d'Israël : les fonctions politiques et rhétorique d'une 'formule' en France ».

- 1 Centré sur la question des identités discursives, cet article examine la manière dont elles peuvent être négociées dans une situation de tension où une institution représentative, prise entre deux exigences difficilement compatibles, se doit d'argumenter sa position tout en projetant une image favorable du groupe au nom duquel elle dit prendre la parole. Il porte sur l'étude d'un cas particulier : celui du Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF), lors de sa réaction à la demande adressée par l'Autorité palestinienne, le 23 septembre 2011, pour se faire reconnaître comme État membre de l'ONU. Le CRIF a, en effet, choisi dans ce cas de se démarquer de la politique officielle du gouvernement français en se prononçant contre la demande palestinienne, s'alignant ainsi globalement sur l'attitude de l'État hébreu. De plus, il tente de réhabiliter Israël devant une opinion publique que cherchent à influencer des détracteurs très actifs, notamment dans le cyberspace, dans le cadre

d'un nouveau climat d'antisémitisme, voire d'antisémitisme. C'est dire qu'il est pris en ciseaux entre son statut institutionnel d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et son attachement affectif à Israël. Il est aussi déchiré entre son appartenance à la France, où les juifs jouissent d'un statut vieux de deux cent ans de citoyens français parfaitement intégrés au consensus républicain, et sa solidarité forte avec « un peuple dont il n'habite pas l'État », positionnement délicat qui risque d'être interprété comme une double allégeance.

- 2 En tant que représentant de la communauté juive française, le CRIF s'adresse à la fois à cette communauté qu'il entend incarner, et à un public français, appartenant ou non à la sphère politique, auprès duquel il aspire à la représenter. Les tensions provoquées par l'adaptation à ce double auditoire, dont les présupposés sont bien souvent différents, viennent se greffer sur celles qui dérivent d'une construction identitaire complexe. On peut donc se demander comment le CRIF tente de construire un *ethos* crédible et digne de confiance aux yeux d'un auditoire composite dont les valeurs divergent, tout en projetant une image de l'État d'Israël susceptible de contrer les attaques dont celui-ci fait l'objet. L'argumentation concernant la demande palestinienne de reconnaissance nous permettra, chemin faisant, de voir les modalités selon lesquelles une instance juive dotée d'un statut institutionnel et soucieuse de le préserver, intervient dans la « guerre des légitimités » actuelle qui oppose Israël et l'Autorité palestinienne. La question est d'autant plus intéressante qu'il s'agit de la phase du conflit israélo-palestinien où Israël, qui considère qu'il est en butte à un effort systématique de délégitimation, se doit de réagir à la demande de légitimation officielle des Palestiniens.
- 3 L'article est basé sur la micro-analyse de deux textes publiés sur le site Internet du CRIF le 23 septembre 2011 (jour de la demande adressée à l'ONU) et rédigés par son président d'alors Richard Prasquier : un éditorial paru également dans *le Figaro*, et une Tribune Libre reprise d'un article publié dans *Actualité juive* le mercredi 21 septembre. On examinera dans ces textes la manière dont le CRIF, à travers les prises de position de son président, négocie son *ethos* discursif face à la fois à l'opinion publique française et à la communauté qu'il représente, comment il assure la cohérence d'une argumentation qui s'indexe simultanément sur deux discours politiques officiels en contradiction, et quelles sont les stratégies rhétoriques et argumentatives qu'il adopte pour construire deux images antithétiques de l'État hébreu et du futur État palestinien au sein de la guerre des légitimités qui les oppose.
- 4 Au niveau méthodologique, l'analyse s'intègre dans le cadre d'une théorie de l'argumentation ancrée dans la nouvelle rhétorique qui permet de repérer les stratégies argumentatives d'un discours qui doit « s'adapter » à son auditoire, tâche d'autant plus délicate qu'il s'agit d'un « auditoire composite » dont les valeurs et les croyances sont différentes (selon le terme de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970 [1958])). Sur ce point, elle s'appuie aussi sur les travaux effectués en analyse du discours sur « la double adresse » (Siess et Valency 2002). C'est aussi à l'analyse du discours, et plus particulièrement à l'argumentation dans le discours (Amossy 2010 [2000]), qu'elle se tourne pour analyser la question de l'*ethos*, en l'occurrence de l'image de soi à la fois individuelle et collective que le locuteur construit dans son discours (Maingueneau 1999, Amossy 2010) dans un effort de concilier les tensions qui se font jour entre ses appartenances identitaires. Rapportés à leur cadre générique (un éditorial, une tribune libre, repris sur le site du CRIF), les textes seront explorés aussi bien dans la sélection

des éléments langagiers et des arguments, que dans les modalités d'indexation des textes à l'interdiscours qu'ils reprennent et modèlent selon leurs besoins propres.

1. Un positionnement identitaire complexe

- 5 Le CRIF (Conseil Représentatif des Institutions juives de France) fédère actuellement plus de soixante associations, dont le Fonds social juif unifié et l'Alliance israélite universelle. Créé en 1943 dans la clandestinité, il « avait pour but de représenter les Juifs, tout comme le Conseil National de la Résistance cherchait à représenter la France » (Trigano 2006). Son premier nom était d'ailleurs Conseil représentatif des Israélites de France (d'où l'acronyme CRIF). Cependant, selon Trigano, la France étant un pays fortement centralisé, la communauté juive, pour prendre sa place dans la vie publique, devait être structurée sur le même modèle. Le CRIF devint donc peu à peu l'organisme représentatif des institutions juives de France, c'est-à-dire de la communauté juive organisée, statut d'ailleurs souvent contesté au sein de la communauté elle-même¹. Son dîner annuel, lancé en 1985 par son président d'alors, Théo Klein, auquel les membres du gouvernement français sont largement représentés, a été qualifié par le président Sarkozy de « rendez-vous républicain »². Dix-huit ministres y étaient présents en 2011. En 2012, la poignée de main qu'y ont échangée le président Sarkozy et le candidat socialiste François Hollande fit parler d'elle pendant des semaines. On peut donc dire que le CRIF fait partie intégrante du paysage institutionnel français. Il se présente lui-même sur son site comme le « porte-parole de la communauté juive de France auprès des pouvoirs publics », précisant que « c'est à ce titre qu'il s'exprime auprès des médias ».
- 6 Pourtant, à l'instar de l'ensemble des institutions de la communauté juive française ayant pris la parole sur la place publique, le CRIF s'est prononcé contre la demande officielle de reconnaissance de la Palestine comme 194^e État membre à part entière des Nations unies adressée lors de l'ouverture de la 66^e Assemblée Générale des Nations Unies à New-York, le 23 septembre 2011, par le président de l'Autorité palestinienne et Secrétaire général de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), et pour la reprise immédiate des négociations, sans condition ni d'un côté ni de l'autre. En cela, il se démarquait de la position de la France qui proposait un statut intermédiaire d'État observateur non-membre pour la Palestine, et s'alignait sur celle des États-Unis et d'Israël. Comment parvient-il dès lors à préserver un statut de partenaire privilégié des pouvoirs publics, tout en défendant la politique de l'État d'Israël ? Comment arrive-t-il à s'adapter au double auditoire qui lui impose son positionnement ?
- 7 Le premier élément qui émerge de l'analyse des articles publiés sur le site du CRIF à cette occasion est la tension qui s'y exprime entre l'identification à l'État juif et le désir de préserver la légitimité d'un statut de citoyen à part entière de la nation française.
- 8 C'est dans l'éditorial que cette tension est la plus visible. Un éditorial constitue en principe le reflet de la position de la rédaction en tant qu'équipe, dans ce cas celle de l'institution elle-même et ne porte pas la trace personnelle de l'auteur. Or, sur le site du CRIF, il s'agit de « l'Editorial du président », pratique qui tolère et même implique l'emploi de la première personne, au même titre que dans un billet d'opinion, ou dans une Tribune Libre, et contrairement à l'usage habituel du genre de l'éditorial. L'usage de la première personne marque fortement l'implication personnelle de Prasquier et sa volonté de prendre position en son nom propre dans des circonstances délicates. Ceci

est d'autant plus marquant que l'éditorial du site est la reprise d'un article publié le même jour dans le *Figaro*. En tant que représentant de la communauté juive, Prasquier n'hésite pas à s'exposer non seulement face aux lecteurs du site communautaire, mais aussi face à l'ensemble des lecteurs du *Figaro*.

- 9 Dans la mesure où le texte visait à l'origine un public français au-delà de la communauté juive, la question de l'*ethos* y prend une place considérable. Représentant politique laïque de la communauté juive, Prasquier cherche à expliciter (voire justifier) sa position personnelle face à la demande palestinienne en tant que citoyen français et juif. Aussi le chapeau débute-t-il par une interrogation : « Un citoyen français juif doit-il s'impliquer dans la déclaration d'indépendance de la Palestine aux Nations Unies ? ». La question n'est que rhétorique, puisque la suite de l'article en constitue une réponse positive, mais elle est significative de la préoccupation d'une communauté qui paraît devoir « regagner » une légitimité citoyenne qui semblait acquise, et justifier sa solidarité inconditionnelle avec Israël, basée sur son attachement émotionnel (Charbit 2011 : 18) à « l'État du peuple juif ».
- 10 Une double, voire triple position identitaire s'exprime à travers le texte. Le premier positionnement clairement revendiqué est celui du « citoyen français juif », premiers mots du chapeau. L'ordre des adjectifs, qui met l'accent sur l'appartenance à la nation française, est ici capital. Cependant, si l'affirmation identitaire individuelle est claire, le passage au « nous » l'est moins : « Il y a des considérations juridiques et géopolitiques qui en font une initiative potentiellement néfaste. Mais il y a aussi des considérations existentielles et morales qui nous concernent directement ». Dans cette dernière phrase, il devient en effet difficile de discerner le « nous » Français du « nous » juifs. Apparaît cependant plus loin « l'État du peuple juif », qui relie cette fois le « citoyen français juif » à une autre réalité collective. Il s'agit des juifs laïques qui se sont rassemblés « physiquement pour certains, psychologiquement pour d'autres, autour de marqueurs collectifs » comme Jérusalem. L'élément français disparaît peu à peu de cette équation : « français » apparaît une fois en début du texte, « juif » six fois, et c'est en tant que « juif diasporique », membre d'un peuple dont il n'habite pas l'État, que Prasquier dit avoir des attentes vis-à-vis des Palestiniens (« En tant que membre de ce peuple, même si je n'habite pas son État, j'attends des Palestiniens... »). Le « nous » communautaire se resserre encore face au sentiment de menace : « Nous connaissons bien ce mot [*Judenrein*] », ou encore : « Si le Hamas importe particulièrement aux Juifs 'diasporiques' que nous sommes, c'est qu'il appelle à notre assassinat ». Ce glissement identitaire du Français juif vers le juif diasporique directement concerné par le conflit explique l'implication personnelle du locuteur qui se dit en première personne. Le « je » et le « nous » soulignent à quel point la question traitée touche individuellement et collectivement le signataire de l'article. Elle justifie aux yeux du grand public les raisons pour lesquelles il n'est pas un spectateur appelé comme tout autre à évaluer une situation extérieure : il est partie prenante du conflit à la fois à cause de ses sentiments de juif diasporique, et des attaques dont il fait l'objet en tant que tel. En même temps, il reste « un français juif » façonné par l'histoire de son pays et c'est par rapport à ses compatriotes qu'il est soucieux de s'expliquer.
- 11 C'est en effet jusqu'à Spinoza et l'ère des Lumières (« qui ont ouvert la voie aux identités laïques et en même temps aux mouvements de libération nationale ») que l'auteur remonte pour légitimer cette position du « citoyen français juif » qui se sent personnellement concerné par un conflit se déroulant à 4000 kilomètres de son

domicile, position qui se reflète en miroir dans sa situation par rapport à Israël, rappelant au passage qu'une des raisons de cette attitude fut l'antisémitisme. La référence aux Lumières relie bien sûr les juifs à la révolution et aux valeurs républicaines et éclairées. Posture identitaire complexe donc, fondée sur le postulat selon lequel le judaïsme est l'appartenance à un peuple et non une simple religion, et qui implique que l'État d'Israël soit reconnu « comme État du peuple juif ». On notera combien ce positionnement est problématique au vu des principes révolutionnaires (notamment de la célèbre formule « tout pour les Juifs en tant qu'individus rien pour les Juifs en tant que nation »). L'appel à la tradition des Lumières pour justifier le droit à assumer librement sa particularité identitaire est en soi précaire. Il n'en est pas moins convoqué en raison de son importance dans l'histoire des juifs de France et du statut particulier qu'elle leur a conféré – marque supplémentaire des tensions qui travaillent le texte.

- 12 La tension identitaire est donc flagrante dans l'éditorial, reprise de l'article du *Figaro*. L'identification à Israël, même si elle ne prend pas la forme du *pathos* émotionnel, reste le fil directeur sous-jacent de l'argumentation. L'injustice contre Israël est perçue comme une injustice personnelle, la crainte d'une guerre judiciaire contre Israël comme une remise en cause du statut légitime de la communauté juive toute entière. Mais c'est bien le statut de citoyen français se réclamant de la révolution et de la tradition des Lumières qui est revendiqué et évoqué pour assurer la construction d'un *ethos* fiable dans le cadre du consensus républicain.
- 13 La tribune libre du même jour (23 septembre 2011), intitulée « La déclaration d'indépendance palestinienne », est quant à elle la reprise d'un article publié le 21 septembre 2011 dans *Actualité Juive*, donc destiné à l'origine à la communauté, c'est-à-dire, en principe, à un auditoire acquis. Elle a dès lors moins des fonctions de justification et plus celles de renforcement du sentiment de cohésion communautaire autour d'arguments présentés comme des évidences : « Il ne fait pas de doute que l'image d'Israël s'est détériorée, que les événements de Gaza, opération "Plomb fondu" de 2009 et flottille en 2010, ont marqué des étapes et que leur relation médiatique biaisée a joué un rôle majeur dans cette évolution ». Et en conclusion : « comment ne pas voir que [...] tant que les Palestiniens rejettent l'idée de deux États "pour deux peuples", tant que le Hamas garde sa charte et son discours, cette déclaration d'indépendance violerait les principes moraux élémentaires sur lesquels les Nations Unies se sont constituées ». Bien que la distinction n'y soit jamais faite directement entre Français juifs et non-juifs, une distance se crée subrepticement entre les deux auditoires, celui qui connaît les données du problème, et celui, bien excusable d'ailleurs, qui les ignore quasi-totalement, et pour lequel il s'agit somme toute « d'affaires étrangères » :
- Une grande majorité de la population connaît mal l'histoire du sionisme et du conflit israélo-arabe. Il n'y a là rien d'étonnant : les affaires étrangères restent étrangères et s'effacent derrière les préoccupations économiques et sociales, particulièrement prégnantes en période de crise. Cette ignorance étonne toujours ceux qui accompagnent en Israël des journalistes ou des hommes politiques, dont peu maîtrisent les données de base de la situation.
- 14 C'est dans cette tribune qu'est présentée la *doxa*, caractérisée par divers stéréotypes, préjugés et valeurs subjectives et émotionnelles, véhiculée par cette « grande majorité de la population » qui, bien qu'elle soit désignée par la première personne du pluriel, n'est évidemment pas juive : elle a peur de la guerre et du terrorisme (« l'angoisse de

nos populations par rapport à une guerre ou une menace terroriste »), a tendance à s'illusionner en voulant « se rassurer sur l'avenir en esquivant la dure réalité des événements et des hommes », et adopte facilement des présupposés « inquiétants et faux » sur Israël et le conflit israélo-palestinien (« Israël représente un danger pour la paix du monde » etc.). Cette « grande majorité de la population » est anti-américaine, possède un fond d'antisémitisme et a absorbé « une *doxa* angélique et binaire, qui oppose des oppresseurs tous coupables à des opprimés tous innocents ». Toutes ces caractéristiques sont autant d'obstacles à surmonter pour rendre un message favorable à Israël audible par cette population (« Pays ami des États Unis, pays riche, pays puissant, pays fier, pays juif, Israël a bien des handicaps à surmonter sur le plan de la communication »). Il y a donc bien ici deux auditoires désignés, celui des lecteurs d'*Actualité juive*, et « l'autre » - celui de « nos populations ».

- 15 Cependant, même si la tension identitaire s'affaiblit ici – le « eux » et le « nous » semblant mieux séparés – elle ne disparaît pas. L'opinion française reste la préoccupation majeure de l'auteur. « La population » est celle dont les juifs de France font également partie. Mais c'est également l'auditoire à convaincre. Le « nos » dans « l'angoisse de nos populations » est caractéristique de cette ambiguïté. Et Prasquier, en tant que représentant « officiel » de la communauté, termine son texte par des remerciements aux parlementaires français amis, qui ont manifesté en faveur de la Paix et d'Israël aux côtés des juifs de France.
- 16 La tension identitaire s'exprime donc, à travers ces deux textes, à différents degrés en fonction de l'auditoire d'origine auxquels ils s'adressaient. Il en va de même du désir de redresser l'image mise à mal de l'État d'Israël, et de le présenter comme le camp de la Paix. Cependant, bien que le sentiment de solidarité communautaire se manifeste plus clairement dans la Tribune, c'est bien l'article publié dans le *Figaro*, justifiant la position du « citoyen français juif » face à Israël et affichant une acceptation de la politique officielle et du consensus de l'opinion française « deux États-deux peuples » qui a été choisi comme éditorial – image de marque du CRIF. Institution représentative des juifs de France face aux pouvoirs publics et à l'opinion française, le CRIF choisit de mettre en avant l'image du citoyen français assumant légitimement son identité juive et son attachement à Israël.

2. Une indexation sur deux discours officiels incompatibles

- 17 Ce positionnement identitaire complexe se traduit dans le cas présent par la reprise de deux discours officiels incompatibles, celui du gouvernement français, et celui de l'État d'Israël, et par les modalités selon lesquelles ces discours sont retravaillés.
- 18 D'une manière générale, la politique de la France par rapport au conflit pouvait se résumer à l'époque de Sarkozy en quatre points : une amitié franco-israélienne « non-négociable » (D.C.)³, en particulier depuis « L'élection en mai 2007 du Président de la République, dont l'amitié sincère pour Israël est reconnue » (MAE) ; la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967 (« La France [...] n'a cessé d'œuvrer en faveur de la création d'un État palestinien [...] souverain, indépendant, viable, contigu, démocratique et pacifique, vivant aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem capitale des deux États » (discours du président de la

république à la Knesset en juin 2008) [MAE]); la recherche de la paix (« La paix pour Israël et pour la Palestine est une nécessité pour la paix du monde » (D.C.) « la France dit aux dirigeants d'Israël : “vous devez négocier pour construire la paix”. Il n'y aura pas de sécurité pour Israël sans la paix » (D.C.) ; et enfin l'application d'une politique « équilibrée » entre les deux parties : « La France considère que la résolution du conflit israélo-palestinien est la clé de la stabilité au Proche-Orient et ne peut s'accomplir qu'en reconnaissant aux Palestiniens leur droit à l'autodétermination et en garantissant à Israël sa sécurité » (MAE) - « La France a condamné le coup de force du Hamas à Gaza le 17 juin 2007 ainsi que les tirs de roquettes contre le sud d'Israël et le refus par le Hamas de reconduire la trêve. Elle a aussi condamné l'usage disproportionné de la force par Israël et le lancement d'une opération terrestre en décembre 2008 » (MAE).

- 19 Dans son discours du 21 septembre devant l'Assemblée générale de l'ONU, le président Sarkozy propose « la voie du compromis » : un statut intermédiaire d'État observateur non-membre pour la Palestine⁴, accompagné d'une réaffirmation du droit d'Israël à l'existence et à la sécurité, à la création d'un État palestinien dans les lignes de 1967, et d'une reprise des négociations bilatérales sans préalables. Sa conclusion : « Rassurons Israël et donnons un espoir au peuple palestinien » et « Préférer la solution du compromis à celle du blocage ».
- 20 L'entrée en matière de l'éditorial du CRIF s'indexe au discours officiel français, comme le marque de façon ostensible son intitulé : « Israël Palestine : deux États-deux peuples ». En son nom propre comme en celui de l'institution qu'il représente, le locuteur précise : « J'aurais aimé applaudir l'entrée de l'État de Palestine à l'ONU. Le CRIF s'est exprimé sans ambiguïté, je l'ai dit au Président Abbas. Il faut deux États pour deux peuples, palestinien et juif ». C'est donc en reprenant pleinement à son compte la solution globale prônée par la France que le locuteur soutient la position officielle de son pays. Le titre qui souligne cette communauté de vues se donne cependant comme un signe d'allégeance bien plus que comme un résumé de la teneur véritable de l'article. C'est qu'en l'occurrence, le CRIF ne s'est pas « aligné » sur la position française, mais sur la position officielle israélienne telle qu'elle a été énoncée à travers le discours du Premier Ministre Benjamin Netanyahu à la tribune des Nations Unies le 23 septembre 2011 : pas de reconnaissance de l'État palestinien sans la signature préalable d'une paix négociée avec Israël, et la reconnaissance de l'État d'Israël comme État juif est un préalable à toute reconnaissance par Israël d'un État palestinien.
- 21 « Nous ne pouvons pas obtenir la paix avec une résolution de l'ONU, mais seulement par des négociations directes entre les parties concernées [...]. Les Palestiniens doivent d'abord faire la paix avec Israël avant d'obtenir leur État », dit Benjamin Netanyahu dans son discours devant l'ONU⁵. « La reconnaissance des uns par les autres implique que l'on se parle les uns avec les autres. Comment esquiver les négociations bilatérales alors que les destins sont imbriqués ? » écrit Prasquier dans son éditorial. De même, Netanyahu déclare qu'« il est temps que la direction palestinienne reconnaisse ce que tout dirigeant international sérieux a reconnu [...] : Israël est l'État juif. [...] Après tout, c'est cette assemblée qui a reconnu l'État juif il y a 64 ans. Ne pensez-vous pas qu'il serait temps que les Palestiniens en fassent de même ? ». Déclarations qui se retrouvent presque mot pour mot dans l'éditorial du président du CRIF : « j'attends des Palestiniens qu'ils reconnaissent cette réalité, qu'ils cessent de prétendre que le judaïsme n'est qu'une religion et que Jérusalem n'a rien à voir avec l'histoire juive. On

ne bâtit pas la paix sur de tels mensonges. La reconnaissance d'un État palestinien implique la reconnaissance d'Israël comme État du peuple juif. Cela n'a jamais été prononcé ».

- 22 Enfin, autre point commun aux deux argumentaires : la référence au « *Judenrein* », sous la même forme de comparaison entre un État juif démocratique et un État palestinien raciste, et de rappel du spectre du nazisme : « L'État juif d'Israël sera toujours là pour protéger les droits de toutes ses minorités, y compris plus d'un million de citoyens arabes d'Israël. Je voudrais pouvoir en dire de même du futur État palestinien, alors que les responsables palestiniens ont clairement dit que l'État palestinien ne permettra à aucun Juif d'y vivre. Ils vont être sans-Juif – *Judenrein*. C'est un nettoyage ethnique. ... Et vous savez très bien quelles lois cela évoque... » (discours de Netanyahu). « État du peuple juif signifie qu'il y a de la place pour ceux qui ne le sont pas. Il y a 20 % d'arabes en Israël. État du peuple palestinien signifie qu'il devrait y avoir de la place pour des non-Palestiniens. Mais l'Ambassadeur de l'OLP aux États-Unis a déclaré qu'il n'y aurait aucune place pour un Juif dans l'État de Palestine : en allemand cela se dit « *Judenrein* ». Nous connaissons bien ce mot » (Éditorial du CRIF).
- 23 Cependant, s'il est globalement proche du discours officiel israélien sur le plan de l'argumentation politique, le discours du CRIF s'en démarque dans la mesure précisément où il reflète une tension identitaire qui n'existe pas chez Netanyahu et répond à des préoccupations différentes telles que la défense de la communauté juive de France face à l'antisémitisme et la réhabilitation de l'image d'Israël vis-à-vis de l'opinion française 'travaillée au corps' par les détracteurs de l'État hébreu.
- 24 La première distinction réside dans la définition de « l'ennemi ». Le CRIF ne parle que du Hamas, mouvement islamiste palestinien dont la charte prône l'instauration d'un État islamique « sur toute parcelle de la Palestine »⁶ :
- Mais il y a autre chose, c'est le Hamas. ...Voici des années qu'on promet la disparition du Hamas ou sa transformation en mouvement respectable. Mais après l'accord qui devait prélude à cette évolution, le Hamas n'a pas atténué son discours... Si le Hamas importe particulièrement aux Juifs 'diasporiques' que nous sommes, c'est qu'il appelle à notre assassinat. Dans l'article 7 de sa constitution, les arbres et les pierres diront au jour du jugement : « Oh, musulman, il y un Juif derrière-moi, tue-le ! »
- 25 Son argumentation reste très précisément circonscrite au conflit israélo-palestinien, voire à ses implications pour les juifs mais, institution française, elle ne s'autorise jamais à prendre des positions qui pourraient être considérées comme n'étant pas de son ressort, et de plus susceptibles de mettre les membres de la communauté en danger.
- 26 B. Netanyahu, par contre, ne cite jamais le Hamas mais uniquement « l'islam militant », ce qui lui permet d'englober d'autres organisations comme le Jihad islamique ou le Hezbollah, d'origine iranienne. Son ennemi principal est l'Iran : « Je crois que le plus grand danger auquel fait face notre monde est que ce fanatisme se dote d'armes nucléaires. Et c'est précisément ce que l'Iran essaie de faire ». Et en effet, le discours israélien est essentiellement sécuritaire. Netanyahu insiste à de nombreuses reprises sur les petites dimensions de l'État d'Israël, et la difficulté de protéger un État si minuscule, entouré d'ennemis qui ont juré sa perte. C'est d'ailleurs la nécessité de régler le problème sécuritaire qui est présenté comme la raison du rejet de la demande palestinienne : « Toutes ces fissures potentielles dans la sécurité d'Israël doivent être scellées dans un accord de paix avant la déclaration d'un État palestinien. Et non après,

parce que si vous laissez négocier cela après [...] ces problèmes vont nous exploser au visage et faire exploser la paix ». Selon lui, c'est l'existence même de l'État d'Israël qui est en danger : « L'islam militant a déjà pris le contrôle du Liban et de Gaza. [...] Il ne s'oppose pas à la politique d'Israël, mais à l'existence d'Israël » - « Je soulève ces problèmes parce qu'ils ne sont pas des problèmes théoriques. Ils sont très réels. Et pour les Israéliens, ce sont des questions de vie et de mort ».

- 27 Face à ce souci existentiel caractéristique du discours israélien, la « bataille du CRIF », elle, est avant tout une bataille face à l'opinion publique française. La question de la position de cette opinion publique face au conflit israélo-palestinien ne peut être abordée en détail dans le cadre de cet article. Dans ce cas précis, il semblerait que trois des grands quotidiens français, recouvrant à priori un spectre étendu de l'opinion publique, *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*, aient globalement soutenu la position du président Sarkozy, et appuyé (pour deux d'entre eux au moins) la demande palestinienne⁷. Quant à « l'opinion publique » elle-même, si tant est qu'on puisse la cerner à travers les « réactions » des lecteurs aux articles dans les éditions en ligne, il semble qu'elle ait été assez univoque, favorable à la demande palestinienne, et peu indulgente à l'égard d'Israël, le seul forum portant les traces des deux flancs de la polémique étant celui de *Libération*⁸.
- 28 C'est face à cette opinion d'une population dont le CRIF se réclame, et qui est pourtant majoritairement favorable aux positions palestiniennes, que Prasquier tente de réhabiliter l'image d'Israël. Cette tension apparaît clairement dans la tribune libre, qui commence par le rappel des résultats d'un sondage mené auprès de la population française : « 80 % environ des Français seraient en faveur de l'entrée de l'État palestinien à l'ONU ». Lorsque Richard Prasquier parle d'« une grande majorité de la population » ou de « l'angoisse de nos populations », il s'agit de la population française. Le « nous » de Benyamin Netanyahu est un « nous » clairement israélien : il adopte un langage direct, « *dougri* » (franc et sans détours) comme il le dit lui-même : « Il vaut mieux avoir une mauvaise presse qu'un bon éloge funèbre, et mieux encore serait une presse équitable dont le sens de l'histoire s'étende au-delà du bout de son nez, et qui reconnaîtrait les préoccupations sécuritaires d'Israël comme légitimes ». Le « nous » du CRIF par contre, reste un « nous » français ou, tout au plus, le « nous » du « juif diasporique ». Il s'agit bien d'un discours français adressé à des Français, non-juifs (dans l'éditorial, reprise d'un article publié dans *le Figaro*) ou à des Français juifs (dans la tribune de R. Prasquier, précédemment publiée dans *Actualité juive*).
- 29 Dans cette perspective, la construction de l'image d'Israël dans le discours officiel israélien et dans celui du CRIF n'est pas identique. Netanyahu commence son discours par la construction d'une image positive d'Israël, acteur de paix (« Israël a tendu la main vers la paix, depuis le moment où il a été créé, il y a 63 ans [...] je tends ma main aux Palestiniens, avec qui nous cherchons une paix juste et durable »), œuvrant au bien de l'humanité (« Nos scientifiques, docteurs, inventeurs emploient leur génie à améliorer le monde de demain. Nos artistes, nos écrivains, enrichissent l'héritage de l'humanité »), et « seule véritable démocratie du Moyen-Orient ». Il adopte ensuite une stratégie offensive directement dirigée vers son auditoire onusien, l'accusant de porter systématiquement atteinte à cette image, de présenter Israël comme le « méchant » et mettre absurdement les « vrais méchants » à des postes de responsabilité mondiale, accusant pour finir son auditoire de falsification délibérée et systématique :

C'est ici, que d'année en année [...] Israël est mis à l'écart et condamné plus que toutes les autres nations du monde réunies ! Non seulement elle [l'ONU] donne le

rôle du « méchant » à Israël ; mais elle place souvent les vrais méchants dans des rôles de responsabilités.

- 30 Le premier ministre israélien poursuit cette stratégie de construction de deux images antagonistes en rappelant les diverses initiatives de paix israéliennes et les réactions palestiniennes les refusant : « En 2000, Israël a fait une offre de paix radicale qui répondait à pratiquement toutes les demandes palestiniennes. Arafat l'a rejetée. [...] Le Premier ministre Ehud Olmert a ensuite fait une offre encore plus radicale en 2008. Le président Abbas n'a même pas répondu. » Il finit ce passage sur une accusation de mensonge à l'encontre de son interlocuteur palestinien, Mahmoud Abbas, auteur de la demande à l'ONU : « Le président Abbas vient de dire sur ce podium que les Palestiniens ne sont armés que de leurs espoirs et leurs rêves. Oui, espoirs, rêves et... 10.000 missiles et roquettes Grad fournis par l'Iran, sans parler du flux d'armes mortelles qui s'écoule à Gaza depuis le Sinaï, la Libye, et ailleurs. » Stratégie rhétorique bien huilée, consistant à construire d'abord une image de soi positive avant d'attaquer l'adversaire et de le discréditer totalement.
- 31 Prasquier, par contre, paraît plus sur la défensive, adoptant plutôt une stratégie de justification. Il parle non pas, comme Netanyahu, de l'État juif, qui est selon lui une mauvaise expression, mais emploie des formules « adoucies » comme l'État des juifs ou l'État du peuple juif. Il revient sur les raisons qui ont amené à la cristallisation d'un sentiment national chez les Juifs de la diaspora, en termes de « traditions », de « marqueurs collectifs » et de « causalité diabolique » (se référant à l'antisémitisme). Sa Tribune Libre part de la constatation qu'« il ne fait pas de doute que l'image d'Israël s'est détériorée », rappelant à cette occasion les événements de Gaza, l'opération « Plomb fondu » de 2009 et la flottille en 2010 (Marmara), épisodes ayant occasionné des polémiques internationales, tous évidemment absents du discours de Netanyahu, occupé à forger une image résolument positive de l'État d'Israël, et non pas à se disculper. Il se lance ensuite dans une analyse de la grille de lecture et des diverses assertions « inquiétantes et fausses » véhiculées par la *doxa* ambiante en France. Puis il termine par une sorte d'appel au bon sens, présenté comme une évidence (« comment ne pas voir que tant que les Palestiniens rejettent l'idée de deux États pour deux peuples », voir les citations plus haut) puisque l'article, d'abord publié dans *Actualité juive*, était destiné à l'origine à la communauté. Stratégie peut-être adaptée lorsqu'il s'agit de « convaincre ceux qui pensent comme nous », mais peu apte à faire adhérer un auditoire qui n'est pas acquis d'avance.
- 32 L'indexation du discours du CRIF sur le discours français n'a donc été en l'occurrence que symbolique, ne reprenant que les points de passage consensuels obligés pour une institution qui se veut partie prenante du paysage politique français. Dans une situation perçue comme une crise importante, le CRIF a fait clairement primer sa solidarité avec Israël pour ce qui est des positions de fond. Son discours diffère cependant du discours israélien en ce qu'il renvoie à des préoccupations identitaires face à un autre public auquel il se sent en même temps appartenir, tension qui bien sûr n'existe pas dans le discours de Netanyahu. Tension identitaire et contraintes de l'adaptation à un double auditoire modèlent les stratégies argumentatives adoptées : contrairement au discours israélien, réquisitoire qui à la fois construit un fort *ethos* positif du « nous », et discrédite le « ils » (y compris une partie de l'auditoire présent), celui du CRIF reste défensif et emprunte la voie de la justification, s'occupant à disculper l'État d'Israël et à

analyser le pourquoi des arguments de l'autre partie. Il constitue bien un discours français adressé à des Français.

3. La guerre des légitimités

3.1. Le spectre de la destruction d'Israël

- 33 Cependant, loin du discours « équilibré » du gouvernement français, et plus encore de celui d'une bonne partie de l'opinion publique française, le discours du CRIF comme celui du Premier Ministre israélien laissent transparaître, chacun à leur façon, le sentiment que l'État d'Israël est « seul contre tous », que cela soit présenté sous la forme d'un constat d'inimitié (chez Prasquier : « la position palestinienne est bien plus populaire que la position israélienne ») ou sous celle d'un objectif pragmatique (« comment protéger un si petit pays, entouré par des gens qui jurent sa destruction et qui sont armés jusqu'aux dents par l'Iran ? »). L'idée de délégitimation de l'État d'Israël n'est pas explicitement prononcée mais elle reste en filigrane. Pour Netanyahu, il s'agit de démasquer les contradictions d'un adversaire qui n'a jamais reconnu la légitimité de cet État, et n'a donc pas besoin de le délégitimer :

Le président Abbas [...] a dit que le cœur du conflit israélo-palestinien est dans les implantations. Eh bien, c'est bizarre. Notre conflit faisait rage depuis près d'un demi-siècle avant qu'il n'y ait une seule implantation israélienne sur la rive ouest. Donc, si ce que dit le Président Abbas est la vérité, alors je suppose que les implantations dont il parle sont Tel-Aviv, Haïfa, Jaffa et Beer Sheva. Peut-être que c'est ce qu'il voulait dire l'autre jour quand il a dit qu'Israël occupe les terres palestiniennes depuis 63 ans. [...] le cœur du conflit a toujours été et reste malheureusement le refus des Palestiniens de reconnaître un État juif dans quelques frontières que cela soit.

- 34 De même, c'est le spectre de la destruction d'Israël qui est présent dans les textes du CRIF étudiés. Pour Prasquier, c'est bien la reconnaissance d'Israël comme État du peuple juif qui n'a jamais été prononcée. Les Palestiniens rejettent donc de fait « l'idée de deux États « pour deux peuples ». Le Hamas quant à lui est toujours défini par sa charte et continue de vouer ses enfants à la « haine contre Israël », pris ici au double sens d'État d'Israël et de peuple juif. En France, « le militantisme islamiste radical et/ou pro-palestinien et l'antisémitisme classique [...] absorbés par l'altermondialisme anti-impérialiste » font courir sur le conflit du Moyen-Orient des « assertions fréquentes, inquiétantes et fausses ».

3.2. Le discrédit du futur État palestinien

- 35 La partie adverse étant perçue comme menteuse, manipulatrice, antagoniste et haineuse, et désireuse de détruire Israël, il y a peu de chance pour que son désir de se faire reconnaître comme État parmi les nations soit accueilli par une approbation. La demande de reconnaissance de la Palestine à l'ONU est donc qualifiée par Prasquier d'« initiative potentiellement néfaste » (éditorial). Étant donné le positionnement institutionnel du CRIF décrit ci-dessus, cet engagement ne prend pas l'aspect d'une confrontation polémique ouverte, en opposition radicale avec les positions officielles de la France. Le passage par ce qui est devenu aujourd'hui en France une *doxa*, une sorte de « mainstream consensus » (la création d'un État palestinien souverain censé vivre en

paix aux côtés d'Israël) partagé aussi bien par les autorités gouvernementales que par l'opinion publique, est obligé. La différence entre les textes se situe dans le « degré de polémique » qu'ils présentent, selon leur statut générique.

- 36 Ainsi, l'éditorial, le plus « mainstream » s'intitule : « Israël-Palestine : deux États, deux peuples », et commence par l'affirmation : « Le CRIF s'est exprimé sans ambiguïté, je l'ai dit au Président Abbas. Il faut deux États pour deux peuples, palestinien et juif », ce en parfait accord avec la politique générale du gouvernement français au Moyen-Orient, et le consensus de l'opinion publique. La prise de distance est pourtant immédiate, s'exprimant par le conditionnel passé du premier paragraphe : « J'aurais aimé applaudir l'entrée de l'État de Palestine à l'ONU », et la restriction immédiate apportée au troisième paragraphe, à l'affirmation « Il existe un peuple palestinien » : « Ça n'a pas toujours été le cas ».
- 37 Le futur État palestinien est d'abord discrédité pour son caractère raciste (le mot n'est pas prononcé) : « l'ambassadeur de l'OLP aux États-Unis a déclaré qu'il n'y aurait aucune place pour un Juif dans l'État de Palestine : en allemand cela se dit "judenrein" » (voir plus haut). Il s'agit d'une « argumentation par repoussoir » (Plantin 1996 : 50) qui fait appel à un anti-modèle exécré suffisant en soi pour délégitimer, auquel vient s'ajouter la non observance par les Palestiniens de la « règle de justice », qui exige « l'application d'un traitement identique à des êtres ou à des situations que l'on intègre à une même catégorie » (Perelman et Olbrecht-Tyteca 1970 : 294) : « État du peuple juif signifie qu'il y a de la place pour ceux qui ne le sont pas. Il y a 20 % d'arabes en Israël. État du peuple palestinien signifie qu'il devrait y avoir de la place pour des non-Palestiniens ».
- 38 Le second argument discréditant est d'ordre historique : « Pourquoi un État n'a-t-il pas été créé en 1948 ? [...] Dans les "frontières de 1967" [...] qui ne datent pas de 1967, mais de 1948, ils auraient pu créer un État de Palestine : ils ne l'ont pas fait. » L'appel à l'application du principe rationnel de justice se double donc d'une mise en contradiction de l'autre partie avec elle-même, entre ses paroles et ses actes. L'adversaire apparaît comme de mauvaise foi, les propos qu'il prononce, de même que ceux qu'il ne prononce pas, cachent forcément une intention sous-jacente malveillante. « La reconnaissance d'un État palestinien implique la reconnaissance d'Israël comme État du peuple juif. Cela n'a jamais été prononcé. » Si les Palestiniens étaient de bonne foi, ils accepteraient les négociations en face à face, au lieu de tenter le coup de force de la déclaration unilatérale : « la reconnaissance des uns par les autres impliquent que l'on se parle les uns avec les autres. Comment esquiver les négociations bilatérales alors que les destins sont imbriqués ? »
- 39 Mais l'argument-« massue » contre la demande d'indépendance de l'État palestinien est l'identification politique de celui-ci avec le Hamas (« Il y a un accord entre le Hamas et l'Autorité palestinienne »), qui voue « ses enfants à la haine contre Israël », « n'a pas atténué son discours » et appelle à l'extermination des juifs. L'alliance avec une telle entité destructrice implique le discrédit immédiat de l'interlocuteur, et l'illégitimité d'un État potentiel construit avec sa participation (« L'ONU pourrait-elle légitimer un mouvement exterminationniste ? »).
- 40 Tout en essayant de repositionner l'image d'une communauté dont le statut semble ébranlé, Prasquier tente donc de saper les bases de la légitimité de l'État palestinien potentiel en attaquant sa nature raciste et antisémite et en mettant en doute la bonne foi de ses porte-parole. La nécessité des deux États est réduite à la situation de vœux

pieux, puisque dans la situation actuelle, le futur État palestinien n'est pas apte à entrer dans le concert des nations. L'argumentation se fait par le discrédit de l'adversaire, aboutissant à sa délégitimation de fait. Situation paradoxale au vu du combat incessant mené par le discours officiel de l'État d'Israël et de ses défenseurs contre la délégitimation d'Israël. La reconnaissance de la légitimité de la Palestine en tant qu'État souverain est donc présentée, dans le contexte actuel, comme incompatible avec celle de l'État d'Israël.

Conclusion

- 41 L'analyse a tout d'abord relevé le glissement identitaire, reflété par les positions du CRIF (instance institutionnelle agissant dans le cadre du consensus républicain) du « citoyen français juif » qui se sent obligé, pour rester intégré, de légitimer son attachement à Israël, vers le « juif diasporique » pour qui remettre en cause la légitimité de l'État hébreu revient à remettre en cause celle de la communauté juive toute entière. Dans le cas présent, cette tension a été résolue en faveur de la solidarité avec l'État hébreu, face à la position officielle française « équilibrée » entre les parties en présence, Israéliens et Palestiniens. Le camp antagoniste n'est pas fiable, son but, ouvert ou dissimulé, reste la destruction des Juifs et d'Israël. Le futur État Palestine/Hamas n'a donc pas droit, dans l'état actuel des choses à voir sa légitimité reconnue. Il doit d'abord prouver qu'il est digne de confiance. Mais cette prise de position problématique au vu de l'orientation du gouvernement, de l'opinion publique et des médias français est tempérée par le caractère « officiel » d'un discours modalisé, qui évacue autant que possible *pathos* et axiologiques et reprend à son compte les grandes lignes du consensus franco-européen sur la situation dans la région – résolution du conflit, deux peuples-deux États etc. Le discours du CRIF reste en priorité dirigé vers un auditoire français, juif ou non juif, institutionnel ou non, sa stratégie pour réhabiliter l'image d'Israël demeurant avant tout de l'ordre de la justification/disculpation, adaptée à son environnement immédiat, et se démarquant en cela du discours israélien beaucoup plus direct et offensif. La priorité reste la préservation du statut acquis dans la société française et la protection face à l'antisémitisme.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

Netanyahu, Benjamin. Discours du Premier Ministre israélien à la tribune des Nations Unies le 23 septembre 2011 [en ligne : <http://jssnews.com/2011/09/24/remarks-by-israeli-pm-benjamin-netanyahu-to-the-u-n-general-assembly-2011/>]

« Position française sur le processus de paix et la création de l'État palestinien », France-Diplomatie, site du ministère des Affaires étrangères [en ligne : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/israel-territoires-palestiniens/presentation-des-territoires/>]

Prasquier, Richard. « La Déclaration d'Indépendance palestinienne », *Actualité juive*, 23 septembre 2011

Prasquier, Richard. « Israël Palestine : deux États-deux peuples », *Le Figaro*, 23 septembre 2011

Sarkozy, Nicolas. Discours du président Sarkozy au dîner annuel du CRIF (9 février 2011) *Réseau Voltaire*, 9 février 2011 [en ligne : www.voltairenet.org/article168676.html]

Sarkozy, Nicolas. Discours prononcé par le Président français à l'ouverture de la 66e Assemblée générale des Nations Unies à New York, 21 septembre 2011 [en ligne : <http://www.ambafrance-sk.org/IMG/pdf/president-12047.pdf>]

Références

Amossy, Ruth. 2010 [2000]. *L'argumentation dans le discours* (Paris : Colin)

Amossy, Ruth. 2010. *La présentation de soi, Ethos et identité verbale* (Paris : PUF)

Brinton, Alan. 1985. « A Rhetorical View of the Ad Hominem », *Australasian Review of Philosophy* 63, 50-63

Charbit, Denis. 2011. « Anti-Semitism or Judeophobia ? The Intellectual Debate in France 2000-2005 », Julius H. Schoeps & Olaf Glöckner (éds.). *A Road to Nowhere? Jewish Experiences in Unifying Europe* (Leiden-Boston: Brill), 221-245

Ghiles-Meilhac, Samuel. 2011. « De la clandestinité aux feux médiatiques », *Le Monde Diplomatique* (juillet)

Kling, Anne. 2011. *Le CRIF : un lobby au cœur de la République* (Strasbourg : Mithra)

Legrain, Jean-François. 1991. *Les voix du soulèvement palestinien 1987-1988* (Le Caire : Centre d'Études et de Documentation Économique, Juridique et Sociale)

Maingueneau, Dominique. 1999. Amossy, Ruth (éds). *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos* (Lausanne : Delachaux et Niestlé)

Mucchieli, Laurent. 2009. « Pseudo retour de l'antisémitisme : un rituel au dîner annuel du Crif » [en ligne : <http://blogs.rue89.com/2009/03/06/pseudo-retour-de-l-antisemitisme-un-rituel-au-diner-annuel-du-crif>]

Perelman, Chaim & Lucie, Olbrecht-Tyteca. 1970 [1958]. *Traité de l'Argumentation. La nouvelle Rhétorique* (Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles)

Perelman, Chaim. 1960. « La règle de justice », *Dialectica* 14, 230-238

Plantin, Christian, 1996. *L'argumentation* (Paris : Seuil)

Siess, Jürgen & Gisèle Valency (éds). 2002. *La double adresse* (Paris : L'Harmattan)

Soubrouillard, Régis. 2008. « Dîner du CRIF : Sarkozy passe à table » [en ligne : http://www.marianne.net/Diner-du-Crif-Sarkozy-passe-a-table_a82493.html]

Trigano, Shmuel. 2006. *L'avenir des juifs en France* (Paris : Grasset)

ANNEXES

Éditorial de Richard Prasquier, « Israël-Palestine : deux États deux peuples », www.crif.org, 23 septembre 2011 (publié le même jour dans *Le Figaro*)

Un citoyen français juif doit-il s'impliquer dans la déclaration d'indépendance de la Palestine aux Nations Unies ? Il y a des considérations juridiques et géopolitiques qui en font une initiative potentiellement néfaste. Mais il y a aussi des considérations existentielles et morales qui nous concernent directement.

J'aurais aimé applaudir l'entrée de l'État de Palestine à l'ONU. Le CRIF s'est exprimé sans ambiguïté, je l'ai dit au Président Abbas. Il faut deux États pour deux peuples, palestinien et juif. L'expression « État juif », qui existe dans la résolution de l'ONU de 1947 est mauvaise. Le livre de Herzl, c'est l'État « des » Juifs. Les États et leurs frontières sont des produits des représentations collectives et de l'histoire avec ses contingences. État du peuple juif signifie qu'il y a de la place pour ceux qui ne le sont pas. Il y a 20 % d'arabes en Israël. État du peuple palestinien signifie qu'il devrait y avoir de la place pour des non Palestiniens. Mais l'Ambassadeur de l'OLP aux États Unis a déclaré qu'il n'y aurait aucune place pour un Juif dans l'État de Palestine : en allemand cela se dit « judenrein ». Nous connaissons bien ce mot. Mais nul n'a fait grief à M. Abbas, qui avait tenu des propos analogues.

Il existe un peuple palestinien. Ce n'a pas toujours été le cas. Sinon, pourquoi un État n'a-t-il pas été créé en 1948 ? Ayant perdu la guerre qu'ils avaient déclenchée après leur rejet de la résolution de l'ONU, la Jordanie et l'Égypte se sont trouvées contrôler une partie du territoire mandataire (lui-même amputé au préalable par les Anglais pour créer la Jordanie). Dans les « frontières de 1967 », qui ne sont pas des frontières, mais des lignes de cessez-le feu, et qui ne datent pas de 1967, mais de 1948, ils auraient pu créer un État de Palestine : ils ne l'ont pas fait.

Il existe un peuple juif très ancien. La pratique religieuse n'en est plus la seule caractéristique depuis que Spinoza et l'ère des Lumières ont ouvert la voie aux identités laïques et en même temps aux mouvements de libération nationale dont le sionisme est une des figures. Forts de leurs traditions, en lutte contre la causalité diabolique que les passions antisémites leur assignaient, les Juifs se sont « autorisés ». Ils se sont rassemblés, physiquement pour certains, psychologiquement pour d'autres, autour de marqueurs collectifs, parmi lesquels Jérusalem joue un rôle central. En tant que membre de ce peuple, même si je n'habite pas son État, j'attends des Palestiniens qu'ils reconnaissent cette réalité, qu'ils cessent de prétendre que le judaïsme n'est qu'une religion et que Jérusalem n'a rien à voir avec l'histoire juive. On ne bâtit pas la paix sur de tels mensonges. La reconnaissance d'un État palestinien implique la reconnaissance d'Israël comme État du peuple juif. Cela n'a jamais été prononcé. Et la reconnaissance des uns par les autres implique que l'on se parle les uns avec les autres. Comment esquiver les négociations bilatérales alors que les destins sont imbriqués ?

Mais il y a autre chose, c'est le *Hamas*. Il y a un accord entre le Hamas et l'Autorité palestinienne. Ou bien il est réel : le Hamas est alors une composante majeure de l'État palestinien qui en assume l'idéologie et en contrôle les activités. Ou bien il n'est qu'un chiffon de papier, et l'Autorité Palestinienne n'a aucune responsabilité à Gaza, où le Hamas pourra à son gré embraser la région, maintenir Gilad Shalit dans une détention secrète et vouer ses enfants à la haine contre Israël.

Voici des années qu'on promet la disparition du Hamas ou sa transformation en mouvement respectable. Mais après l'accord qui devait préluder à cette évolution, le Hamas n'a pas atténué son discours, pendant que l'Autorité palestinienne durcissait le sien et ne faisait plus mystère d'utiliser la reconnaissance comme un tremplin pour une

guerre judiciaire contre Israël. Si le Hamas importe particulièrement aux Juifs « diasporiques » que nous sommes, c'est qu'il appelle à notre assassinat. Dans l'article 7 de sa constitution, les arbres et les pierres diront au jour du jugement : « Oh, musulman, il y a un Juif derrière-moi, tue-le ! ». L'ONU pourrait-elle légitimer un mouvement exterminationniste ?

Tribune, publiée le 23 Septembre 2011. La Déclaration d'Indépendance palestinienne, par Richard Prasquier

Selon un sondage, 80 % environ des Français seraient en faveur de l'entrée de l'État palestinien à l'ONU. Ces chiffres confirment que dans la bataille internationale actuelle, la position palestinienne est bien plus populaire que la position israélienne. Ils reflètent une tendance européenne globale. Il ne fait pas de doute que l'image d'Israël s'est détériorée, que les événements de Gaza, opération « Plomb fondu » de 2009 et flottille en 2010, ont marqué des étapes et que leur relation médiatique biaisée a joué un rôle majeur dans cette évolution. Une grande majorité de la population connaît mal l'histoire du sionisme et du conflit israélo-arabe. Il n'y a là rien d'étonnant : les affaires étrangères restent étrangères et s'effacent derrière les préoccupations économiques et sociales, particulièrement prégnantes en période de crise. Cette ignorance étonne toujours ceux qui accompagnent en Israël des journalistes ou des hommes politiques, dont peu maîtrisent les données de base de la situation.

Presque chacun, pourtant, a son opinion sur Israël, alors que presque personne n'en a sur les autres pays du monde. Parmi les assertions fréquentes, inquiétantes et fausses, il y a les trois suivantes : 1° Israël représente un danger pour la paix du monde, 2° La solution du conflit israélo-palestinien permettrait d'amener la tranquillité dans le monde musulman et 3° La persistance du conflit est due au refus d'Israël de reconnaître l'État palestinien. La première assertion témoigne de l'angoisse de nos populations par rapport à une guerre ou une menace terroriste dont la responsabilité serait transférée sur Israël, comme on le voit de façon caricaturale dans les divagations persistantes dix ans après le 11 septembre. La deuxième est un exemple de « wishfulthinking » à savoir la volonté de se rassurer sur l'avenir en esquivant la dure réalité des événements et des hommes. La troisième assertion est une ligne de partage entre ceux qui pensent que le refus de fait d'Israël, comme État du peuple juif, est l'élément déterminant de la pérennité et de l'intensité du conflit et les autres, qui lui assignent systématiquement une responsabilité israélienne.

Cette grille de lecture est alimentée de plusieurs sources, où le militantisme islamiste radical et/ou pro palestinien et l'antisémitisme classique sont absorbés par l'altermondialisme anti-impérialiste et par une « doxa » angélique et binaire, qui oppose des oppresseurs tous coupables à des opprimés tous innocents et qui est prête à assimiler le Hamas à un mouvement de bienfaisance sociale.

Pays ami des États Unis, pays riche, pays puissant, pays fier, pays juif, Israël a bien des handicaps à surmonter sur le plan de la communication. Argumentation juridico historique, alertes sur les dangers d'une déclaration qui esquiverait les indispensables négociations bilatérales, tout cela intéresse les diplomates, mais pèse peu auprès de l'opinion. Mais comment ne pas voir que tant que les Palestiniens rejettent l'idée de deux États « pour deux peuples », tant que le Hamas garde sa charte et son discours, cette déclaration d'indépendance violerait les principes moraux élémentaires sur lesquels les Nations Unies se sont constituées ? Merci aux parlementaires français amis

de la Paix et d'Israël, qui le rappellent dans une lettre ouverte au Président de la République et qui l'auront manifesté le 20 septembre au Gymnase de Paris.

NOTES

1. Voir par exemple Ghiles-Meilhac2001, ou le communiqué de l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE) du 20 mars 2009 lorsqu'elle décide de suspendre sa participation au CRIF, Communiqué de l'UJRE, 20 mars 2009, [archive], et aussi Soubrouillard 2008 et Mucchieli 2009, ainsi qu'Anne Kling (militante d'extrême droite) 2011.
2. « Je suis heureux de me retrouver une fois de plus parmi vous pour ce dîner annuel du CRIF qui est devenu au fil du temps un rendez-vous républicain où se trouvent assis à la même table les représentants de toutes les religions, de toutes les croyances et de toutes les opinions ». (Discours de Sarkozy au dîner annuel du CRIF – 9 février 2011)
3. Ces informations proviennent de deux sources : 1. *France-Diplomatie*, site du ministère des Affaires étrangères, désigné par les initiales MAE ; 2. Discours du président Sarkozy au dîner annuel du CRIF (= D.C.).
4. Depuis 1946, l'ONU peut accorder à des États non membres ou à des organisations un rang intermédiaire, dite d'observateur permanent, qui leur confère le droit d'assister à la plupart des réunions de l'Assemblée générale, et d'y prendre la parole, mais elle ne les autorise pas à voter. Le statut d'observateur est accordé par une résolution de l'Assemblée Générale. Jusqu'à présent, le seul État non membre à jouir du statut d'« État observateur non membre » était le Vatican.
5. Ma traduction. Le lien vers la version originale en anglais est donné dans les références bibliographiques.
6. Charte du Hamas, traduit de l'arabe par Jean-François Legrain, chercheur au CNRS, et publiée dans Legrain 1991
7. L'éditorial du 23 septembre 2011 de *Libération*, titrait « Espoir » : « La proposition de Mahmoud Abbas de passer par l'ONU pour obtenir la création d'un État palestinien est légitime [...] La position de la France [...] est habile : elle cherche à donner une forme diplomatique à l'initiative palestinienne, à proposer un calendrier et une méthode [...] ». Dans l'éditorial du 23 septembre 2011 du *Le Monde*, on pouvait lire : « dix-huit ans qu'ils ont fait la preuve que, laissés à eux-mêmes, ils [Israéliens et Palestiniens] n'arrivent à rien [...] Il y avait 230 000 Israéliens vivant à Jérusalem-Est et en Cisjordanie en 1993 ; il y en a plus de 500 000 aujourd'hui ».
8. « Bravo Abbas », pouvait-on lire dans les réactions des lecteurs du *Monde*, « le peuple palestinien attend depuis si longtemps. Et qu'on arrête de nous parler de négociations : elles sont au point mort depuis des décennies, car Israël n'en veut pas. Honte à Obama et à Netanyahu ». Et dans celle du *Figaro*, entre autre : « Ils ont raison les palestiniens. Ils ont les mêmes droits si ce n'est plus que d'autres d'avoir un pays à eux. Et celui-ci devrait être les territoires occupés et plus. A force de leur faire baisser la tête, la révolte gronde et s'intensifie. Ce ne sera plus la guerre des 7 jours [...] ».

RÉSUMÉS

Centré sur la question des identités discursives, cet article examine la manière dont le Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF) a réagi à la demande adressée par l'Autorité palestinienne, le 23 septembre 2011, pour se faire reconnaître comme État membre de l'ONU. Pris en ciseaux entre son statut institutionnel d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et son attachement affectif à Israël, entre son appartenance à la France et sa solidarité forte avec « un peuple dont il n'habite pas l'État », il a choisi dans ce cas de se démarquer de la politique officielle du gouvernement français en s'alignant globalement sur l'attitude de l'État hébreu. Basé sur la micro-analyse de deux textes publiés sur son site Internet le jour de la demande à l'ONU et s'appuyant sur une théorie de l'argumentation ancrée dans la nouvelle rhétorique (Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970 [1958] ; Maingueneau 1999 ; Amossy 2010), l'article examine la manière dont le CRIF négocie son *ethos* discursif face à la fois à l'opinion publique française et à la communauté qu'il représente, comment il assure la cohérence d'une argumentation qui s'indexe simultanément sur deux discours politiques officiels en contradiction, et quelles sont les stratégies rhétoriques et argumentatives qu'il adopte pour construire deux images antithétiques de l'État hébreu et du futur État palestinien au sein de la guerre des légitimités qui les oppose.

Focused on the issue of discursive identities, this paper investigates how the CRIF reacted to the Palestinian Authority's request for recognition as a Member state of the UN, on September 23rd, 2011. Caught between its allegiance to France as well as its institutional status of privileged interlocutor of the public authorities on one side - and its emotional attachment and strong solidarity with Israel on the other, the CRIF chose in this case to distance itself from the official policy of the French government by aligning itself globally with the stance of the Hebrew State. The paper is based on a micro-analysis of two texts published on the CRIF web site on the day of the request to the UN. Grounded in a theory of argumentation embedded in the new rhetoric (Perelman and Olbrechts-Tyteca (1970 [1958] ; Maingueneau 1999; Amossy 2010), it investigates how the CRIF negotiates its discursive *ethos* both with the French public opinion and with the community which it represents; how it ensures the consistency of its argumentation indexed simultaneously on two contradictory official political discourses, and which rhetoric and argumentative strategies it adopts to build two antithetical images of the Hebrew State and of the future Palestinian State within the legitimacy war between them.

INDEX

Mots-clés : argumentation, Conseil Représentatif des Institutions juives de France, État palestinien, guerre des légitimités, reconnaissance à l'ONU, tensions identitaires

Keywords : argumentation theory, identity tensions, legitimacy war, Palestinian State, recognition of Palestine, Representative Council of Jewish Institutions in France

AUTEUR

SIVAN COHEN-WIESENFELD

Université de Tel-Aviv, ADARR